



Famille recomposées droit sur les enfants.

Par **fleuralys**, le **04/02/2008** à **18:13**

Etant divorcée depuis 2005, j'aimerais savoir si mon nouveau compagnon a un droit sur l'éducation de mes enfants de 10 et 6 ans et sur la manière de les élever avec mon accord bien sûr. Car depuis peu mon ex mari refuse qu'il les élève à sa place, et cela entraîne des disputes perpétuelles avec mon ex mari à ce sujet. Merci pour votre réponse et de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **paulinem**, le **17/02/2008** à **15:27**

Bonjour,

Sauf si votre nouveau compagnon bénéficie d'une délégation d'autorité parentale, celui-ci ne bénéficie juridiquement d'aucun droits sur les enfants. Il n'y a (pour le moment) pas de statut pour le beau-parent en droit français.